

1. Absences :

Si votre enfant est absent, je vous remercie de prévenir l'école de préférence en utilisant la messagerie électronique de préférence ce.0010774l@ac-lyon.fr ou par téléphone au **04.74.21.24.13**.

2. Fiche de renseignements, assurance :

Merci de compléter la fiche de renseignements et la rapporter à l'école complétée avant le vendredi 10 septembre ainsi qu'une attestation d'assurance en cours de validité.

Vérifiez/compléter l'adresse mail pour la communication avec les familles.

Pour rappel, sur l'attestation d'assurance de votre enfant il doit être précisé la responsabilité civile (RC) et la responsabilité individuelle (RI).

Il a été distribué une plaquette pour les assurances MAE et la FCPE.

3. Réunion de parents

Vendredi 10 septembre à 18h

Classe de CE1/CE2 de M. MORICHEAU et Mme BERARD

Lundi 13 septembre à 18h

Classe de GS/CP de Mme NGUEA

Jeudi 16 septembre à 18h

Classe de CM2 de Mmes FRUMY et BERARD

Vendredi 17 septembre à 18h

Classe de CP/CE1 de M. WAKSBERG

Lundi 20 septembre à 17h15

Classe de MS/GS de Mmes KOWALCZYK et CATHALA

Vendredi 24 septembre à 17h30

Classe de PS (uniquement pour les parents n'ayant pu être présent le 31/08)
MS de Mme CATTIN

Vendredi 24 septembre à 18h

Classe de CE2/CM1 de Mme GUY-BOITET

4. PAI :

En cas de problème de santé évoluant sur une longue période et nécessitant des soins à l'école (traitement médical, régime alimentaire, conduite à tenir dans l'urgence...) un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être réalisé en début d'année scolaire.

Ce PAI se fait à la demande des parents. Il permet de répondre de façon efficace et coordonnée aux besoins de l'enfant, selon les recommandations du médecin traitant.

Pour le réaliser et en fonction de la raison du PAI, les parents devront suivre la démarche suivante :

A - PAI pour l'asthme : il sera établi par le médecin traitant à l'aide du document spécifique.

S - PAI simplifié (prise de médicament simple) : il sera établi par le médecin traitant à l'aide du document spécifique

C - PAI complexe (allergie...) c'est notre service qui l'établira après avoir reçu :

- l'ordonnance récente du médecin.

- le traitement.

- les coordonnées des parents (adresse, téléphone)

Les médecins traitants devraient être en possession des modèles spécifiques A, S. Sinon, vous demander à l'école qui transmettra au CMS.

5. Abonnements "école des loisirs"

Pour ceux qui souhaiteraient profiter des abonnements aux tarifs préférentiels :

- à l'école des loisirs,
- aux éditions Fleurus,
- éditions Bayard,

vous pouvez passer le coupon d'abonnement avant le vendredi 15 octobre.

6. Elections représentants de parents conseil d'école

La date des élections est fixée au vendredi 8 octobre 2021.

Réunion d'information le vendredi 10 septembre à 19h30.

Vous souhaitez être candidat(e) aux élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école. Afin d'établir le bulletin de vote et signer votre déclaration de candidature, je vous propose de passer au bureau afin de signer la déclaration de candidature.

7. Correspondance avec les familles

Les informations passeront par le biais du blog de l'école et de l'ENT Beneylu.

8. Gâteaux anniversaires

Les gâteaux maisons sont autorisés ainsi que les bonbons emballés, ils seront distribués uniquement par l'enseignant au sein du groupe classe.

9. Dates à retenir

Jeudi 10 septembre matin : exercice d'évacuation incendie.

Vendredi 10 septembre à 19h30 : réunion d'information pour les parents souhaitant être représentant de parents d'élèves.

Mercredi 15 septembre : photographies de classe, photographies individuelles et fratries.

Jeudi 23 septembre : exercice dans le cadre du PPMS attentat/intrusion.

Vendredi 15 octobre à 18h : 1^{er} conseil d'école.

Le directeur

Signature des parents :